

**Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets**  
**MRC de Bécancour**  
**Province de Québec**

## **AVIS PUBLIC** **Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **5 juillet 2022**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- a) Règlement # **2022-261** modifiant le règlement de zonage # 2011-159

Le règlement vise à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles et définir des critères d'encadrement de ces usages;
- interdire spécifiquement les succursales de la SQDC dans les zones C-02 et INST-03;
- harmoniser les descriptions des types d'établissement d'hébergement touristique avec celles du gouvernement provincial;
- autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle et à titre d'usage secondaire à l'habitation dans les A-01, A-02, A-03, A-04, A-05, A-06, A-07, M-01, M-02, M-03, M-04, M-05, M-06, R-01, R-02, R-03, R-04, R-05, R-06 et R-07;
- autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit;
- autoriser plusieurs types d'industries légères dans la zone M-04;
- autoriser les scieries dans la zone A-06;
- abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles;
- abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable;
- abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;
- clarifier certaines définitions et certains autres éléments.

- b) Règlement # **2022-257** modifiant le règlement de lotissement # 2011-160

Le règlement vise à :

- déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement.

- c) Règlement # **2022-258** modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2011-162

Le règlement vise à :

- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

- exiger une copie de l'attestation de classification émise par la Corporation de l'industrie touristique du Québec et une preuve de la capacité hydraulique des installations septiques (au besoin) lors d'une demande de permis ou de certificat pour une résidence de tourisme;
- clarifier certains éléments.

d) Règlement # **2022-256** modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2011-166

Le règlement vise à :

- énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure;
- permettre certaines dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

e) Règlement # **2022-260** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2011-165

Le règlement vise à :

- autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire au résidentiel et d'y intégrer des critères d'évaluation des demandes;
- autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit.

f) Règlement # **2022-259** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2011-167

Le règlement vise à :

- abroger le PIIA de la route touristique 132;
- laisser plus de souplesse quant au nombre de matériaux de revêtement extérieur autorisés.

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **14 juillet 2022**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du **110 rue des Loisirs** durant les heures d'ouverture régulières ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://st-pierre-les-becquets.qc.ca/>

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le 14 juillet 2022.

---

Martine Lafond,  
Directrice générale et greffière-trésorière